PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize du mois de mai, le Conseil Municipal de la commune de LA BOISSIERE DES LANDES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Michel CHADENEAU, Maire.
Date de Convocation : 5 mai 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Nombre de Conseillers Municipaux présents : 12
Nombre de Conseillers Municipaux votants : 12

Présents : Michel CHADENEAU, Christian VALERY, Monique POIRAUD, Alain BUCHET, Béatrice NICOLAIZEAU, Bernard LEFORT, Caroline SICARD, Estelle GUERY, Delphine TRAINEAU, Mathilde PIGNON, Baptiste GIRAUDEAU, Tanguy BEIGNON.
Absents représentés : Néant.
Absents excusés : Lauriane ROGIER, Mathieu DUFOUR et Benoit ENFRIN.

Secrétaire : Conformément à l'article L2121-15 du CGCT Baptiste GIRAUDEAU est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

François MENNESSIEZ correspondant du Journal du Pays Yonnais assiste à la séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars 2025.

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISE 2026 :

En application du code de procédure pénale, et comme chaque année, il est nécessaire de procéder au tirage au sort des personnes destinées à figurer sur la liste préparatoire à la liste départementale annuelle des jurés d'assises dressée au siège de la Cour d'Assises par une commission prévue à l'article 262 du code de procédure pénale. Le tirage au sort a lieu publiquement :

- LETARD Joanny
- LE CAM Amélie
- BEAUJOUAN Mellissa

26/2025 INTERVENTIONS MUSIQUE ET DANSE EN MILIEU SCOLAIRE 2025-2026

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune adhère depuis plusieurs années au programme pédagogique et culturel « musique et danse en milieu scolaire », mis en place par le Conseil Départemental de la Vendée. Depuis la rentrée 2016, les modalités de financement du Conseil Départemental ont évolué, seule l'aide organisationnelle est maintenue, le coût des interventions revient ainsi en totalité à la charge de la commune.

Conscient de l'intérêt culturel de ces interventions, le conseil municipal s'est positionné en 2016 pour le maintien de ces interventions musique et danse en milieu scolaire avec un partage du coût entre la commune et les associations de parents d'élèves.

La rémunération brute est de 30,00 €/h si l'intervention est à moins de 30 kms du domicile de l'intervenant et 33.40 €/h si l'intervention est à plus de 30 kms du domicile de l'intervenant.

M. Le Maire demande au Conseil de reconduire le dispositif au bénéfice des 2 écoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

- RECONDUIT les interventions Musique et Danse en milieu scolaire pour l'année 2025-2026,

- SOLLICITE l'accompagnement du Conseil Départemental pour l'organisation des interventions,

- **PRECISE** que la commune sollicitera en juin 2026 la participation de 5€ par enfant due par chaque association de parents d'élèves (l'amicale laïque et l'APEL) en fonction des effectifs ayant participé aux interventions pour chaque école,

27/2025 TARIFS CENTRE DE LOISIRS LES TOUCHATOUT A COMPTER DU 1er SEPTEMBRE 2025

VU le tableau des tarifs annexé,

Monsieur Le Maire indique qu'il est nécessaire de réviser les tarifs actuels du centre de loisirs afin de les mettre en cohérence avec les augmentions des frais de fonctionnement du service (augmentation des coûts de personnel, de l'énergie et de l'alimentation). Monsieur le Maire propose donc d'augmenter les tarifs à compter du 1er septembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

- **VALIDE** les tarifs de l'accueil de loisirs les Touchatout tels qu'annexés.

- **PRECISE** que le personnel communal bénéficie d'un demi-tarif lorsqu'il utilise le service sur son temps de travail.

28/2025 TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE A COMPTER DU 1er SEPTEMBRE 2025

Monsieur le Maire indique qu'il convient de fixer les tarifs du restaurant scolaire pour la rentrée scolaire 2025-2026. Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

	Repas régulier	Repas occasionnel Repas adulte	Repas PAI (fourniture du repas par la famille)
Tarifs	3,70 €	4,80 €	1,30 €

La facturation se fera au forfait sur 10 mois (nombre de jours scolaires (137) x prix du repas / 10 mois) d'octobre à juin-juillet soit :
- 50.69 € pour un enfant qui mange les 4 jours,
- 38.02 € pour un enfant qui mange 3 jours par semaine (à condition que les jours soient identiques d'une semaine à l'autre),
- 25.35 € pour un enfant qui mange 2 jours par semaine (à condition que les jours soient identiques d'une semaine à l'autre).

1 jour de carence sera appliqué pour toute absence justifiée ou non

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des votants,

- VALIDE les tarifs du restaurant scolaire tels que présentés ci-dessus pour l'année scolaire 2025-2026.

29/2025 DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL 2025

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de permettre le paiement des factures du solde des travaux de rénovation du bâtiment de direction de l'école publique, il est nécessaire de modifier les prévisions budgétaires du budget principal 2025 ainsi :

NOUVEAUX CREDITS

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 200.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**1 200.00 €**
D-2131-22 : Extension réhabilitation école publique	0.00 €	1 200.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	**0.00 €**	**1 200.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total INVESTISSEMENT	**0.00 €**	**1 200.00 €**	**0.00 €**	**1 200.00 €**
Total Général		**1 200.00 €**		**1 200.00 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants,

- VALIDE les nouveaux crédits ainsi proposés par décision modificative n°1 au budget principal 2025.

30/2025 DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ET VENTE DE LA PARCELLE B796

Vu le code de la voirie routière (articles L141-3),
Vu le code des relations entre le public et l'administration (art. R 134-3 et suivants),
Vu le document d'arpentage réalisé le 14/01/2025,
CONSIDERANT que le bien communal aujourd'hui cadastré B796 d'une superficie de 7a 48ca était à l'usage de voirie communale,
CONSIDERANT que ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où il n'a pas été entretenu depuis plusieurs dizaines d'années et donc impraticable à ce jour,
CONSIDERANT qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien,

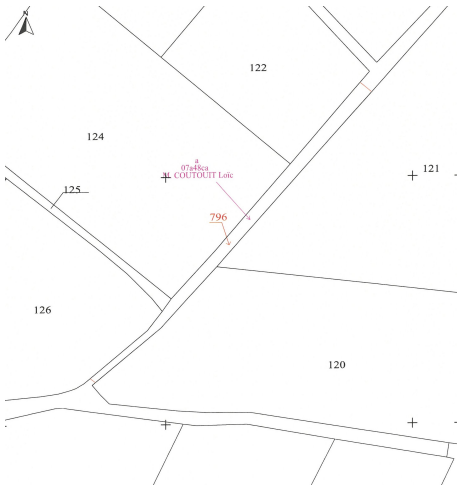

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un propriétaire riverain est intéressé par l'acquisition de la parcelle B 796 de 748 m².

M. le Maire propose de céder ce terrain pour 0.25 € TTC/m². Les frais notariés et frais de géomètres seront à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants,

- **CONSTATE** la désaffectation du bien aujourd'hui cadastré B796,
- **DECIDE** du déclassement du bien aujourd'hui cadastré B796 du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal,
- **ACCEPTE** la vente de la parcelle B 796 pour 748 m² à 0.25 €/m² TTC et précise que les frais notariés et frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'acte notarié, ainsi que tous les actes et documents relatifs à ce dossier.

31/2025 DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLICE ET ECHANGE AVEC SOULTE – PARCELLES A 1580/1581

Vu le code de la voirie routière (articles L141-3),
Vu le code des relations entre le public et l'administration (art. R 134-3 et suivants),
Vu le document d'arpentage réalisé le 31/03/2025,
CONSIDERANT que les biens communaux aujourd'hui cadastrés A1580 et A1581 d'une superficie de 2a 49ca et 4a 71ca étaient à l'usage de voirie communale,
CONSIDERANT que ces biens ne sont plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public dans la mesure où ils ne desservent plus que les parcelles d'un seul propriétaire,
CONSIDERANT qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien,

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un propriétaire riverain est intéressé par l'acquisition des parcelles A A1580 et A1581 d'une superficie de 249 m² et 471m²,

M. le Maire propose de céder ces terrains pour 2.00 € TTC/m². En échange, le propriétaire riverain consent à céder à la Commune par échange avec soulte la parcelle cadastrée A1583 d'une surface de 16 m². Les frais de géomètre et les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants,

- CONSTATE la désaffectation des biens aujourd'hui cadastrés A1580 et A1581,
- DECIDE du déclassement des biens aujourd'hui cadastrés A1580 et A1581 du domaine public communal et leur intégration dans le domaine privé communal,
- ACCEPTE l'échange avec soulte des parcelles A1580 et A1581 pour 720 m² à 2.00 €/m² TTC contre la parcelle A1583 pour 16 m² à 2.00 €/m² TTC et précise que les frais de géomètre et les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur,
- PRECISE qu'un droit de passage devra être prévu à l'acte de vente au profit du propriétaire de la parcelle A622 afin qu'il puisse accéder à sa parcelle,
- AUTORISE M. le Maire à signer l'acte notarié, ainsi que tous les actes et documents relatifs à ce dossier.

32/2025 DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS VENDEE GRAND LITTORAL – RENOVATION ET EXTENSION DE LA BIBLIOTHEQUE ET AGENCE POSTALE COMMUNALE

Les travaux de rénovation et d'extension de la bibliothèque et de l'agence postale communale sont commencés depuis septembre 2024 et devraient se terminer à la mi-juin 2025.

Ces travaux sont réalisés afin de renforcer et améliorer les services proposés aux administrés de la Commune de LA BOISSIERE DES LANDES.

Le coût des travaux est estimé à 321 935.31 € HT.

M. le Maire présente le plan de financement provisoire :

RECETTES			Proratisation chaudière bois	
DESIGNATION	HT	%	HT	%
DETR	90 105.83 €	28%	19 798.78 €	28%
FONDS SOLIDARITE RURALE REGION	20 000.00 €	6%		0%
AIDE AUX BIBLIOTHEQUES DEPARTEMENT	77 778.61 €	24%		0%
FONDS VERT	9 000.00 €	3%	2 121.30 €	3%
FONDS DE CONCOURS VGL	30 000.00 €	9%	6 363.89 €	9%
AUTOFINANCEMENT COMMUNE	95 050.87 €	30%	42 425.95 €	60%
TOTAL		**321 935.31 €**	**64 346.02 €**	100%

DEPENSES				PRORATISATION CHAUDIERE BOIS
DESIGNATION	HT	TVA	TTC	HT
Imprévus	- €	- €	- €	- €
Maitrise d'œuvre	25 143.00 €	5 028.60 €	30 171.60 €	5 531.46 €
Diagnostics plomb/amiante	1 230.00 €	246.00 €	1 476.00 €	270.60 €
étude thermique	2 400.00 €	480.00 €	2 880.00 €	2 400.00 €
Bornage/étude topographique	3 090.00 €	618.00 €	3 708.00 €	679.80 €
Etude de sol	2 910.00 €	582.00 €	3 492.00 €	640.20 €
Géoréférencement	1 200.00 €	240.00 €	1 440.00 €	264.00 €
Contrôle technique/SPS	3 491.00 €	698.20 €	4 189.20 €	768.02 €
Publication marché	708.33 €	141.67 €	850.00 €	155.83 €
modification du raccordement électrique	720.00 €	144.00 €	864.00 €	
déplacement chambre télécoms + emette	1 194.00 €	238.80 €	1 432.80 €	
Démolition	24 005.45 €	4 801.09 €	28 806.54 €	
Terrassement VRD	13 057.00 €	2 611.40 €	15 668.40 €	
Gros œuvre	79 182.41 €	15 836.48 €	95 018.89 €	
Etanchéité	15 178.33 €	3 035.67 €	18 214.00 €	
Menuiseries bois + bardage	29 640.35 €	5 928.07 €	35 568.42 €	
Menuiseries extérieures	14 442.94 €	2 888.59 €	17 331.53 €	
Cloisons sèches	8 707.08 €	1 741.42 €	10 448.50 €	
Plafonds suspendus	2 637.34 €	527.47 €	3 164.81 €	
Chape sol-souple	11 297.98 €	2 259.60 €	13 557.58 €	
Peinture-nettoyage réception	5 537.00 €	1 107.40 €	6 644.40 €	
Plomberie-chauffage-ventilation	64 675.00 €	12 935.00 €	77 610.00 €	60 000.00 €
Electricité	11 488.10 €	2 297.62 €	13 785.72 €	
TOTAL	**321 935.31 €**	**64 387.06 €**	**386 322.37 €**	**70 709.91 €**

Ainsi, il convient de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes à hauteur de 30 000.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **VALIDE** le plan de financement tel que présenté,

- **SOLLICITE** auprès de la Communauté de Communes VENDEE GRAND LITTORAL l'obtention de la somme de 30 000.00 € allouée à la Commune sur l'enveloppe des fonds de concours 2022/2026 pour l'équipement suivant : Travaux de rénovation et extension de la bibliothèque et de l'agence postale.

- **PRECISE** que le fonds de concours sera imputé au compte 13251 « subventions d'équipement non transférables »

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document afférent à cette décision

<u>QUESTIONS DIVERSES</u> :

- M. le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier reçu de la Communauté de Communes Vendée Grand Littoral concernant la prise en charge financière des travaux de construction du nouveau centre départemental de secours. Le Conseil Municipal prend acte de ce courrier et accepte la proposition de prise en charge de cette participation par la Communauté de Communes. Un courrier sera envoyé à la Communauté de Communes en ce sens.

- M. le Maire fait un point sur le financement du bloc sanitaires PMR qui sera installé sur la Place Pajot d'ici la fin de l'année 2025,

- M. BUCHET informe le Conseil Municipal que des travaux de rénovation du monument aux morts (traitement, peinture) ont été réalisés pour un montant de 919.70 € HT et que la commune attend le chiffrage des entreprises pour le raccordement aux réseaux et la mise en œuvre d'une dalle pour l'installation du bloc sanitaires PMR,

- Mme POIRAUD informe le Conseil Municipal qu'une réunion est prévue le 2 juin 2025 à 19h00 pour la préparation de la fête communale du 13 juillet 2025,

- Mme NICOLAIZEAU informe le Conseil Municipal qu'une intervention de l'association Valentin HAUY a eu lieu auprès des enfants dans le cadre du passeport du civisme (8 enfants de l'école publique de la commune et 12 enfants de l'école privée de St Avaugourd ont participé) le 30 avril dernier. Les enfants étaient également conviés à participer à la cérémonie du 8 mai dans le cadre du passeport du civisme, les personnes présentes ont apprécié que le vin d'honneur organisé après la cérémonie se soit déroulé sous le préau de l'école publique. Une intervention « gestes qui sauvent » sera organisée avec la Protection Civile, dans le cadre du passeport du civisme le 24 mai à 9h30.

DATES A RETENIR :

- 27/05/2025 à 9h00 - visite école publique dans le cadre de la rédaction du PPMS unifié,
- 27/05/2025 à 15h00 - visite à la MARPA dans le cadre d'un projet d'installation de panneaux photovoltaïques par les Electrons iodés,
- 31/05/2025 - Assemblée Générale arbre de vie boissierois à 10h00 au Club House,
- 06/06/2025 – Vendée Civique Tour au Vendéspace,
- 10/06/2025 – COPIL PLUi à 14h00,

- 10/06/2025 – Conseil d'école à 18h15,
- 12/06/2025 – Assemblée Générale de l'ADIL,
- 12/06/2025 – Réunion d'informations avec les riverains à la Sablière des Landes à 18h30,
- 13/06/2025 – Réunion adjoints à 9h30,
- 16/06/2025 – Commission finances à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Prochaines séances du Conseil Municipal prévues les 23 juin et 22 juillet 2025 à 20h30.

Rappel des délibérations :

26/2025 INTERVENTIONS MUSIQUE ET DANSE EN MILIEU SCOLAIRE 2025-2026
27/2025 TARIFS CENTRE DE LOISIRS LES TOUCHATOUT A COMPTER DU 1er SEPTEMBRE 2025
28/2025 TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE A COMPTER DU 1er SEPTEMBRE 2025
29/2025 DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL 2025
30/2025 DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC ET VENTE DE LA PARCELLE B796
31/2025 DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLICE ET ECHANGE AVEC SOULTE – PARCELLES A 1580/1581
32/2025 DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS VENDEE GRAND LITTORAL – RENOVATION ET EXTENSION DE LA BIBLIOTHEQUE ET AGENCE POSTALE COMMUNALE

Le Maire,
Michel CHADENEAU.

Le secrétaire de séance,
Baptiste GIRAUDEAU.